

## Liste des tarifs 1<sup>er</sup> septembre 2019<sup>1</sup>

### MARQUES

#### Demande

- taxe de base marque individuelle, incluant une classe (1.1)<sup>2</sup> € 244
  - deuxième classe € 27
  - par classe à partir de la troisième € 81
- taxe de base marque collective ou marque de certification, incluant une classe (1.2) € 379
  - deuxième classe € 42
  - par classe à partir de la troisième € 126
- taxe supplémentaire pour un enregistrement accéléré (1.7) € 196
  - deuxième classe € 21
  - par classe à partir de la troisième € 63
- description des éléments distinctifs (1.1, alinéa 2) € 41
- enregistrement de la déclaration d'un droit de priorité (1.4, alinéa 2) € 15

#### Renouvellement (1.9)

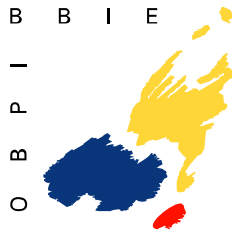
- marque individuelle, première classe € 263
  - deuxième classe € 29
  - chaque classe à partir de la troisième € 87
- marque collective ou marque de certification, première classe € 480
  - deuxième classe € 54
  - chaque classe à partir de la troisième € 162
- Surtaxe pour le renouvellement dans les six mois après la date d'extinction (article 2.9, alinéa 4, CBPI) € 135

#### Opposition (1.13 et s.)

- taxe de base de l'opposition € 1.045
- taxe supplémentaire par droit invoqué en sus du troisième € 105
- suspension sur demande et sa prolongation (1.22)
  - avant le début de la procédure (max. trois fois) gratuit
  - dans les autres cas, par quatre mois € 152

<sup>1</sup>Arrêtée par le Conseil d'Administration de l'OBPI en date du 3 et 4 juillet 2019, en vertu de la règle 5.1, alinéa 2, du Règlement d'exécution CBPI. Cette liste des tarifs entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

<sup>2</sup> Les chiffres entre parenthèses renvoient, sauf indication contraire, à la règle correspondante du Règlement d'exécution CBPI. Les numéros des règles correspondent à la numérotation en vigueur au moment de la décision du Conseil d'administration.



**Demande en nullité ou en déchéance (1.30 et s.)**

- taxe de base de la demande € 1.420
- taxe supplémentaire par motif invoqué en sus du troisième (1.30, alinéa 1, sous d) € 142
- taxe supplémentaire par droit invoqué en sus du troisième (1.30, alinéa 2, sous a) € 142
- suspension sur demande pendant les trois premières périodes successives (1.38) gratuit
- suspension sur demande et sa prolongation dans les autres cas, par quatre mois (1.38) € 152

**Traduction dans les procédures d'opposition, en nullité ou en déchéance (1.18 et 1.35)**

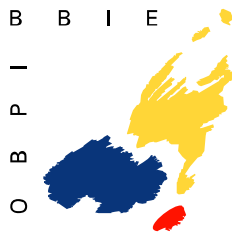
- traduction des arguments
  - quatre premières pages<sup>3</sup> gratuit
  - chaque page<sup>3</sup> ou partie de page, en plus de la quatrième € 58
- traduction de la décision, par page<sup>3</sup> ou partie de page € 47

**Services de recherche**

- abonnement annuel aux marques postérieures (par an)
  - jusqu'à trois classes € 53/an
  - par classe en sus de la troisième € 8/an

---

<sup>3</sup> Une page : maximum 30 lignes de 80 caractères maximum.



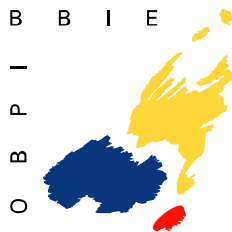
## DESSINS OU MODELES

### Demande

- demande simple (2.1) € 150
- demande multiple (2.2)
  - premier dessin ou modèle € 150
  - deuxième au dixième dessin ou modèle, par dessin ou modèle € 75
  - onzième au vingtième dessin ou modèle, par dessin ou modèle € 38
  - vingt-et-unième au cinquantième dessin ou modèle, par dessin ou modèle € 32
- publication description des éléments caractéristiques par dessin ou modèle € 42
- ajournement de la publication (2.5) € 40
- enregistrement de la déclaration d'un droit de priorité (2.4, alinéa 2) € 12

### Renouvellement

- enregistrement simple (2.11) € 102
- enregistrement multiple (2.11)
  - renouvellement du premier dessin ou modèle € 102
  - deuxième au dixième dessin ou modèle, par dessin ou modèle € 51
  - onzième au vingtième dessin ou modèle, par dessin ou modèle € 25
  - vingt-et-unième au cinquantième dessin ou modèle, par dessin ou modèle € 21
- surtaxe pour un renouvellement dans les six mois après l'échéance (article 3.14, alinéa 3, CBPI) € 12



## MARQUES ET DESSINS OU MODELES

### Modifications<sup>4</sup> (3.1)

- cession ou transmission, licence, droit de gage ou saisie
  - premier droit € 56
  - deuxième au cinquième droit € 28
  - chaque droit suivant gratuit
- modification d'un mandataire, y compris sa constitution après l'enregistrement du dépôt
  - premier droit € 24
  - deuxième au cinquième droit du même titulaire € 12
  - chaque droit suivant du même titulaire gratuit
  - deuxième au cinquième droit de titulaires différents € 12
  - chaque droit suivant de titulaires différents € 2
- changement de nom ou d'adresse d'un titulaire, mandataire ou licencié gratuit
- correction après l'enregistrement d'erreurs de plume imputables au titulaire
  - premier droit € 20
  - chaque droit suivant € 10
- limitation de produits et services d'une marque € 46
- enregistrement d'une action en revendication d'un dessin ou modèle (2.10) € 12

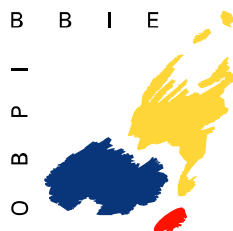
### Copies

- copie certifiée conforme, par enregistrement € 19
- copies de documents, non certifiées, par page € 5
- copies de documents, certifiées, par page € 18
- documents de priorité (3.10, alinéa 3) € 15

### Autres

- renseignements
  - moins d'une heure € 24
  - plus d'une heure, par heure € 58
- traduction d'une demande ou d'un enregistrement publié, de l'anglais vers une langue officielle (3.3, alinéa 5) € 0,22/mot

<sup>4</sup> Pour les modifications payantes, une requête de modification pour plus d'un droit n'est considérée comme une requête unique que si elle porte sur le même type de droits. Une requête qui porte sur des droits tant à une marque qu'à un dessin ou modèle est scindée en deux requêtes.



## i-DEPOT

### Enveloppe

- délai de conservation de cinq ans € 47
- délai de conservation de dix ans € 68
- prolongation de cinq ans du délai de conservation € 47

### En ligne

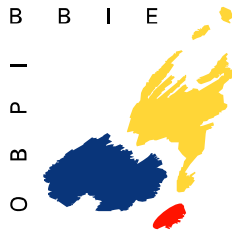
- introduction et délai de conservation de cinq ans € 37
- introduction et délai de conservation de dix ans € 53
- prolongation de cinq ans du délai de conservation € 26
- publication € 21
- engagement d'une procédure NR (4.11, alinéa 1er, sous b) € 78

### Compte crédit

- activation du compte crédit € 209
- 20 crédits € 262
- 50 crédits € 523

### i-DEPOT en ligne en crédits (uniquement pour les comptes)

- introduction et délai de conservation de cinq ans 1 crédit
- introduction et délai de conservation de dix ans 2 crédits
- prolongation de cinq ans du délai de conservation 1 crédit
- publication 1 crédit



## INTERNATIONAL ET UE

### Marques internationales

- introduction de la demande ou de renouvellement CHF 100

### Taxes individuelles pour les marques internationales (article 8, 7), a) Protocole de Madrid)

#### Demande

- taxe de base marque individuelle, incluant une classe € 235
  - deuxième classe € 26
  - par classe à partir de la troisième € 79
- taxe de base marque collective ou marque de certification, incluant une classe € 365
  - deuxième classe € 41
  - par classe à partir de la troisième € 123

#### Renouvellement

- marque individuelle, première classe € 254
  - deuxième classe € 28
  - chaque classe à partir de la troisième € 86
- marque collective ou marque de certification, première classe € 463
  - deuxième classe € 52
  - chaque classe à partir de la troisième € 156

#### Modifications dessins ou modèles internationaux

- inscription d'une licence, d'un droit de gage ou d'une saisie
  - premier dessin ou modèle € 26
  - chaque dessin ou modèle suivant € 13

#### Transmission d'un dessin ou modèle communautaire

- introduction d'une demande (article 35, alinéa 2, Règlement sur le dessin ou modèle communautaire) € 74
- si les frais d'expédition sont supérieurs à € 25 frais d'expédition